

**Compte-rendu du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du 24 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : 17 février 2022

Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, Chantal DUBOIS, BLANCHARD, JOLLY, Danielle DUBOIS, BORDAS et Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL, ANDRE, PASCUAL, BARDIEUX.

Absent(s) : M. GRAND et Mme GUIBERT.

Pouvoir(s) : Mme Nadine GUIBERT donné à M. DUBREUIL, M. Stéphane GRAND donné à Mme Brigitte BAPTISTE.

Secrétaire de séance : Gaëlle BLANCHARD.

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- **Budget « Commune » :**
 - Approbation du Compte de gestion 2021
 - Approbation du Compte administratif 2021
 - Affectation du résultat 2021
- **Budget « Quai 55 » :**
 - Approbation du Compte de gestion 2021
 - Approbation du Compte administratif 2021
- Questions diverses .

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

1/ Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget général

le Conseil Municipal , à l'unanimité :

ADOpte le compte de gestion du budget général de la Commune présenté par Monsieur Damien THOMAS, Trésorier d'Angoulême Municipale, pour l'exercice 2021 et constate que les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2/ Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget général

Le Conseil municipal décide de siéger sous la présidence de Monsieur Jacques PIOT, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget général de l'exercice 2021 et, constate que le compte administratif présente :

Un excédent de Fonctionnement de 177 355.86 €,

Un déficit d'investissement de 59 238.41 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE de 118 117.45 €.

Madame le Maire ayant quitté la séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

ADOpte le compte administratif du budget général de l'exercice 2021 tel que présenté et arrête les résultats définitifs.

3/ Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget annexe Quai 55

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le compte de gestion du budget annexe : Aménagement Pôle commercial, artisanal et médical, « QUAI 55 » présenté par Monsieur Damien THOMAS, Trésorier d'Angoulême Municipale, pour l'exercice 2021 et constate que les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

4/ Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget annexe Quai 55

Le Conseil municipal décide de siéger sous la présidence de Monsieur Jacques PIOT, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe du Quai 55 de l'exercice 2021 et, constate que le compte administratif présente :

Un excédent de Fonctionnement de 19 948.88 €,

Un excédent d'investissement de 92 939.73 €,

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE de 112 888.61 €.

Madame le Maire ayant quitté la séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

ADOpte le compte administratif du budget annexe « Aménagement Pôle commercial, artisanal et médical » - Quai 55 de l'exercice 2021, tel que présenté et arrête les résultats définitifs.

5/ Affectation du résultat 2021 – Budget général

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les résultats cumulés des comptes administratifs de l'exercice 2021 du Budget Général et du Budget annexe Quai 55 figurant dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement	
Excédent cumulé au 31/12/2020	86 168,75 €
Excédent de l'exercice 2021	91 187,11 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	177 355,86 €
Excédent du pôle commercial à la clôture du budget à reprendre au budget principal	19 948,88 €
Total excédent cumulé au 31/12/2021 à reprendre	197 304,74 €
Affectation en investissement	0,00 €
A reprendre au compte 002 du budget de la commune	197 304,74 €

Investissement	
Déficit cumulé au 31/12/2020	-51 158,07 €
Déficit de l'exercice 2021	-8 080,34 €
Déficit investissement cumulé au 31/12/2021	-59 238,41 €
Excédent du pôle commercial à la clôture du budget à reprendre au budget principal	92 939,73 €
Total excédent cumulé au 31/12/2021 à reprendre à reprendre au compte 001 du budget de la commune	33 701,32 €

Restes à réaliser 2021	
Recettes	0,00 €
Dépenses	-20 290,00 €
Besoin de financement des RAR	-20 290,00 €
Solde investissement avec RAR	13 411,32 €
Besoin Affectation au compte 1068 si solde négatif	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, DECIDE :

- **DE REPRENDRE au compte 001** (Investissement Dépenses), la somme de **33 701.32 €**.

- **Le report de l'excédent de fonctionnement inscrit au compte 002** (Fonctionnement Recettes) du Budget primitif 2022 sera de : **197 304.74 €**.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été sollicitée par Monsieur Nabil DAHMANI, pour un emplacement de taxi sur le territoire de la commune de Touvre. Cela n'engendre aucun frais pour la collectivité et peut apporter un service complémentaire aux Tolvériens. L'emplacement proposé est situé au Quai 55 sur le stationnement prévu initialement pour la recharge des véhicules électriques. L'avis favorable est soumis à l'accord des services préfectoraux. Le conseil municipal APPROUVE cette initiative.

Fin de la séance 20h00